

**Catherine VAUTRIN**

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale  
Député de la Marne  
Ancien Ministre

Ref : EM/CVP/14012014

Paris, le 14 janvier 2014

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée, par Monsieur Sylvain DESJARDIN, demeurant 19, rue des moyères, aux MENEUX (51370), sur le projet de résidence de tourisme de la station de ski du Lioran dans le Cantal dans lequel il a investi.

Depuis fin 2006, les 174 copropriétaires, dont Monsieur DESJARDIN, attendent la livraison de leurs 124 appartements de la résidence de tourisme « Grand Pheonix ». Ces appartements ont été acquis en VEFA avec la garantie bancaire d'achèvement intrinsèque donnée par la Banque Populaire du Sud.

En 2009, les mauvaises pratiques du promoteur, M. Norbert ABOU et de sa société SCV MERBOUL, ont conduit à l'arrêt du chantier avant livraison.

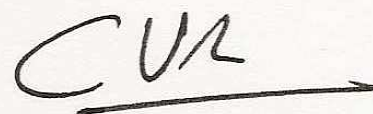
En 2010, la Banque Populaire du Sud a mis en œuvre cette garantie après la nomination, par voie de justice d'un administrateur ad hoc chargé de l'achèvement de la construction. En 2011, pourtant la Banque décida de stopper les travaux, malgré un permis valide, au mépris de ses obligations et alors que les propriétaires continuent à payer leur crédit.

La situation devient critique, le permis de construire n'étant valable que jusque fin 2014. C'est une double peine pour les propriétaires qui ne peuvent bénéficier d'un bien pour lequel ils ont payé et payent encore. L'impact économique est aussi important pour la station du Lioran qui a besoin de 600 lits pour son développement.

Je vous remercie d'examiner leur situation avec une bienveillante attention afin de permettre de trouver une issue favorable à ce dossier, et d'apporter des garanties aux propriétaires concernés.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

*Très cordialement*



Catherine VAUTRIN

**Monsieur Benoit HAMON**

Ministre de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

**Catherine VAUTRIN**

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale  
Député de la Marne  
Ancien Ministre

Ref : EM/CVP/14012014

Paris, le 14 janvier 2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le contentieux qui vous concerne relatif au projet de résidence de tourisme de la station de ski du Lioran dans le Cantal dans lequel vous avez investi.

Depuis fin 2006, aux côtés des 173 copropriétaires, dont Monsieur DESJARDIN, vous attendez la livraison de votre appartement de la résidence de tourisme « Grand Pheonix », acquis en VEFA avec la garantie bancaire d'achèvement intrinsèque donnée par la Banque Populaire du Sud.

En 2009, les mauvaises pratiques du promoteur, M. Norbert ABOU et de sa société SCV MERBOUL, ont conduit à l'arrêt du chantier avant livraison.

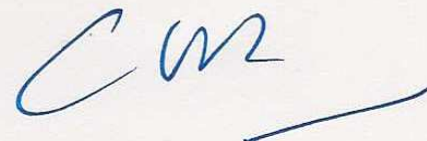
En 2010, la Banque Populaire du Sud a mis en œuvre cette garantie après la nomination, par voie de justice d'un administrateur ad hoc chargé de l'achèvement de la construction. En 2011, pourtant la Banque décida de stopper les travaux, malgré un permis valide, au mépris de ses obligations et alors que les propriétaires continuent à payer leur crédit.

J'ai bien compris l'urgence de votre situation d'autant que le permis de construire n'étant valable que jusque fin 2014. C'est une double peine pour l'ensemble des propriétaires, c'est pourquoi je suis intervenue auprès de Monsieur Benoit HAMON, Ministre de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, afin qu'il examine ce dossier avec une bienveillante attention.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui pourront être réservées à ma requête.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération la meilleure.

Bien à vous



Catherine VAUTRIN

**Monsieur Sylvain DESJARDIN**

19, rue des moyères  
51370 LES MESNEUX